RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

DELEGATION TERRITORIALE 54		
Réunion retex Restriction AEP CCMM Mercredi 24 janvier 2024		
MAJ : 25.01.2024	Rédigé par : K.Théaudin	Validé par : -

Participants :

- ARS-DT54 : K.Théaudin, R.Sauvageot, S.Aubert
- Préf : E.Pierret
- DDT54 : A.Chaplier
- DDPP : F.Ferrand
- CCMM : G.Jeanson, M.Averlant, S.Rivat

Objectif de cette réunion : réaliser un retex à froid Etat/PRPDE de la restriction des usages alimentaires de l'eau potable prononcée le 14 décembre 2023 sur une unité de distribution de la CC Moselle et Madon, représentant 5 000 habitants.

Support : diaporama de l'ARS, joint au CR.

1. Rappel du contexte et de la chronologie des événements

La prise de compétence AEP par la CCMM a démarré en 2005, d'abord avec 4-5 communes pour au final couvrir l'ensemble de l'EPCI depuis 2023.

10 000 € dépensés sur cette crise par la CCMM. Coût à comparer à une proposition de l'ARS de doublement du CS/CV qui ne concerne que les analyses en distribution appelées D1 (coût unitaire 2024 : 16,63 € HT + 30,88 € HT de frais de prélèvement). Option à envisager par la CCMM.

Importance des autocontrôles réalisées par la PRPDE.

Carto du nb d'habitants par réservoir envisagée par la CCMM.

Démarche préventive de restriction bien comprise et acceptée, ceci alors même que pas de signal sanitaire (si cela avait été le cas, la restriction aurait été plus large pour prendre en compte l'alimentation en mélange sur d'autres unités de distribution).

Quelle est la cause du résultat CARSO anormalement élevé ? M. Jeanson est régulièrement questionné par les élus concernés, voire par les habitants. Impact fort en terme de gestion par les équipes en H24. Importance de la communication rappelée par l'ARS, qui doit se préparer en amont et en lien avec le PGSSE. Des doutes subsistent sur les conditions de prélèvement et/ou d'analyses de CARSO malgré les vérifications opérées par l'ARS. A noter que Batigère, sollicité par l'ARS pour faire le point sur le réseau intérieur des logements de la rue concernée, a recontacté la CCMM lundi 22 janvier, affaire à suivre par la CCMM.

Très bonne communication ARS/CCMM malgré les cafouillages du labo par ex en astreinte, sur la transmission des résultats de recontrôle (2h ont été « perdues »).

A noter que la Fiche Info Facture d'Eau (FFE) 2023 de l'UDI objet de la restriction verra sa qualité d'eau dégradée.

2. Actions de la CCMM

Communication

Comm' par voie numérique activée immédiatement + bouche à oreille + boitage dans les boites aux lettres par une commune le jeudi soir. Porte à porte par la commune de Chavigny. A noter des liens forts entre la CC et les communes, avec volonté commune de travailler ensemble. M. Jeanson a remercié les maires en ce sens. Les communes ont également joué le jeu pour la distribution de l'eau.

Nécessité de conserver la diversité des canaux de communication, aucun canal ne permettant d'assurer une communication exhaustive à lui tout seul. Messages groupés par SMS en chantier actuellement.

Distribution d'eau embouteillée

Elle n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Activée par la CCMM qui a réussi à trouver les quantités nécessaires pour en fournir à tous les habitants de l'UDI. Pour autant, il est nécessaire d'envisager une distribution aux publics les plus sensibles et donc prioritaires (personnes âgées, écoles notamment) si les quantités d'eau embouteillée ne s'avéraient pas suffisantes.

Plusieurs options ont été étudiées, certaines activées, d'autres non :

- Options activées :
  - Intermarché à proximité de la CCMM, mobilisable pour des petites quantités d'eau.
  - Supermarchés type Cora.
  - Au final, c'est la MGN qui a pu fournir la majeure partie de l'eau embouteillée (24 palettes).
- Options non activées :
  - POMONA : livraison possible sous réserve de l'ouverture d'un compte client, qui prend une semaine.
  - Un autre fournisseur pouvait s'engager à livrer les palettes d'eau le 2 janvier 2024 seulement.
  - LIDL avec paiement imposé par carte bancaire. Après coup la CCMM s'est rappelée qu'une carte bleue était disponible dans un autre service pour des achats d'urgence.
  - Sociétés fermières également mobilisées sur leur stock par M. Averlant, grâce à son réseau de contacts.

Et anticipation de la CCMM dans le but de pouvoir tenir au-delà du WE si besoin.

Axe d'amélioration : l'organisation de la direction eau a été modifiée pour assurer la continuité de M.Averlant en son absence, d'où le recrutement de S.Rivat. Car M.Bainville gère également d'autres thématiques que l'eau.

La CCMM a géré la 1ère restriction de cette ampleur avec l'équipe en place : répartition des rôles faite par M.Averlant, beaucoup de personnes volontaires au sein de la CC. Idem dans les communes où le volontariat a bien fonctionné, y compris pour le WE. Au final, tout a été fluide.

Mais pas de plan écrit de mobilisation du personnel et procédures à appliquées à ce jour.

Sur le PGSSE, M.Averlant connait la démarche mais soulève le pb des moyens humains pour y consacrer du temps. A noter des départs de personnel (J.François sur le process en juin 2023). Et importance que les agents de la CCMM s'imprègnent de la démarche PGSSE alors que M.Averlant leur demande déjà beaucoup depuis 2016 (professionnalisation +++).

La DDPP est en train de compléter ou MAJ la liste des fournisseurs avec leurs contraintes.

Garder en tête le soutien possible de la MGN autour de la MGN mais pas sur l'ensemble du département, notamment sur le Pays Haut. Ceci d'autant plus que les stocks d'eau doivent tourner régulièrement.

3. Synthèse

Très bonne gestion de cette restriction par la CCMM et les communes concernées ; très bonne communication entre l'ARS et la CCMM, ce qui a permis de gérer cette crise dans la sérénité et de manière fluide. A montrer en exemple auprès des autres PRPDE du département voire de la région.

Axes d'amélioration identifiés et listés dans les suites à donner.

4. Suites

Par l'ARS :

- Piqûre de rappel à faire par l'ARS à CARSO sur le couplage des analyses P1/D1.
- Expérience de la CCMM à valoriser auprès des autres PRPDE, par ex via un webinaire régional (par HYDREOS notamment).
- Poursuite de la MAJ des données par l'ARS en lien avec la CCMM (déjà enclenché, à poursuivre)

Par la DDPP :

- MAJ de la liste des fournisseurs d'eau.

Par la CCMM :

- Retour sur les investigations de Batigère.
- Positionnement attendu par l'ARS sur le doublement CS/CV, à cibler sur des UDI de taille importante (> 2 000 hab voire au-delà).
- Positionnement attendu par l'ARS sur les PGSSE : souhaite-t-elle s'y lancer ? A priori, pas tout de suite car d'autres priorités. A étudier en commençant par une UDI.